

Déclaration

95/23

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE CHRISTINE STEWART,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT (AMÉRIQUE LATINE ET AFRIQUE),
DEVANT LE COMITÉ DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

OTTAWA (Ontario)
Le 23 mars 1995



La situation au Rwanda et au Burundi

La destruction de l'avion du président du Rwanda il y a déjà presque un an a déclenché peut-être la plus grande tragédie humaine du continent, avec plus de 500 000 personnes tuées en l'espace de quelques mois, 2 millions de réfugiés dans les pays voisins et presque autant de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Les rapports des investigations des Nations Unies [ONU] confirment maintenant qu'il y a eu génocide au Rwanda. Pratiquement les deux-tiers de la population de ce pays de 7 millions d'habitants a été massacrée ou déplacée, et pour ceux qui restaient, la situation est devenue très difficile, car avant leur défaite, les anciennes forces gouvernementales ont détruit les infrastructures avant de s'enfuir avec les avoirs de la banque centrale.

La situation au Burundi voisin n'est guère plus reluisante. La tentative de putsch d'octobre 1993 qui a emporté la vie du président a fait au moins 50 000 victimes, et les assassinats ont continué depuis ce temps-là. Avant d'accueillir environ 284 000 réfugiés rwandais, le Burundi avait déjà un demi million de personnes déplacées à l'intérieur de ses frontières et 184 000 réfugiés dans les pays voisins.

Pendant un certain temps, la différence de traitement accordé aux réfugiés par rapport aux personnes déplacées qui ne pouvaient pas profiter des mêmes avantages a créé beaucoup de tensions au sein des populations. La victoire du Front patriotique rwandais (FPR) sur les anciennes forces gouvernementales au Rwanda en juillet dernier a conforté les partisans d'un pouvoir tutsi au Burundi et stimulé leur intransigeance face à la majorité hutue qui avait gagné les premières élections véritablement démocratiques depuis l'indépendance en 1962. Les Tutsis du Burundi craignent aussi que les extrémistes hutus ne recrutent des réfugiés rwandais pour les attaquer.

Il est vite devenu évident que les crises rwandaise et burundaise menaçaient toute la stabilité de la région. En plus d'exercer d'énormes pressions sur l'environnement et sur les populations locales déjà démunies, les réfugiés en Tanzanie et au Zaïre ont causé de sérieux problèmes de sécurité. Les leaders de l'ancien gouvernement continuent d'exercer un pouvoir considérable sur la population des camps. Ils les empêchent de retourner dans leurs demeures au Rwanda, en utilisant la terreur. Ils détournent l'aide humanitaire pour financer une éventuelle opération retour et organisent, là où ils le peuvent, des opérations de harcèlement à l'égard du nouveau régime. D'autre part, les organisations humanitaires telles que CARE et Médecins sans frontières refusaient de collaborer avec les responsables du génocide. Elles ont demandé protection à l'ONU, mais le secrétaire général de l'Organisation, Boutros Boutros-Ghali, n'a pas réussi à obtenir les forces de maintien de la paix demandées aux membres de l'ONU pour instaurer l'ordre dans les camps. Depuis, le HCR [Haut commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés] a pris les choses en main en concluant des accords de coopération militaire avec le Zaïre et la Tanzanie.

La Conférence régionale sur les réfugiés

C'est dans ce contexte que l'OUA [Organisation de l'unité africaine] et le HCR ont organisé une importante Conférence régionale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées dans la région des Grands Lacs africains. Cette Conférence qui vient d'avoir lieu entre les 15 et 17 février, avait pour but de faciliter le retour des réfugiés. Son objectif principal était d'obtenir des engagements fermes sur les mesures à prendre pour faire face aux problèmes humanitaires et de sécurité dans la région. La Conférence a approuvé certains principes de base comme le respect de la propriété privée, le droit de départ volontaire en toute sécurité, et le respect par les gouvernements du principe de non-refoulement, c'est-à-dire que les réfugiés ne peuvent pas être expulsés vers leurs pays d'origine. La Conférence a ensuite adopté un plan d'action qui définit les rôles et responsabilités des pays d'origine, des pays d'accueil et de la communauté internationale.

Les pays d'origine ont un rôle fondamental à jouer : essentiellement, ils doivent créer un climat de confiance propice au retour volontaire des réfugiés. À cet égard, le gouvernement rwandais qui a déjà pris des mesures favorisant la réconciliation nationale est encouragé à poursuivre ses efforts. Tant au Rwanda qu'au Burundi, l'impunité ne doit plus être tolérée si on veut éviter que les gens se rendent justice eux-mêmes. Le système judiciaire national doit être restauré. Le Tribunal international pour le Rwanda peut jouer un rôle crucial en instaurant le respect de la justice impartiale et en appliquant le principe que les crimes ne peuvent être commis impunément. Il est essentiel que les innocents puissent rentrer librement dans leur pays, sans crainte de représailles.

En ce qui concerne les pays d'accueil, soit principalement la Tanzanie, le Zaïre et le Burundi, la Conférence leur a demandé de restaurer l'ordre public dans les camps et d'assurer le respect des libertés individuelles. D'un autre côté, un sommet régional qui a eu lieu à Nairobi le 7 janvier 1995 a préconisé la séparation des responsables de génocide des innocents, ce qui est loin d'être une mince tâche. Pour ce qui est de la communauté internationale, la Conférence lui a demandé de favoriser la réconciliation nationale en contribuant notamment à la restauration des infrastructures.

La participation canadienne

Il m'a été donné de diriger la délégation canadienne à la Conférence de Bujumbura. Dans mon discours, j'ai eu l'occasion de réaffirmer les principes qui devaient inspirer les travaux de

la Conférence comme le retour volontaire des réfugiés dans le cadre de l'édification de mesures de confiance, tout en rappelant que la communauté internationale ne serait pas en mesure de soutenir le *statu quo* indéfiniment. J'ai ensuite fait mention des mesures incitatives que le Canada mettait de l'avant pour favoriser le retour des réfugiés. En plus d'aider à l'organisation de la Conférence (nous avons contribué 50 000 \$), le Canada a aidé le Rwanda à restaurer ses infrastructures et la capacité d'opération du gouvernement. Il a appuyé la création du Tribunal international et va aider à réhabiliter le système judiciaire grâce aux efforts d'experts canadiens et au financement de l'ACDI [Agence canadienne de développement international]. Comme mesure incitative supplémentaire, le Canada a encouragé le HCR à construire des camps temporaires au Rwanda pour accueillir les réfugiés en provenance des pays voisins.

À la Conférence, le Canada a piloté deux initiatives adoptées par consensus. La première est une lettre d'appui au président du Burundi, et la deuxième une déclaration appuyant l'envoi d'une commission judiciaire au Burundi, pour faire la lumière sur les événements d'octobre 1993. À cet égard, le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, vient d'écrire au secrétaire général de l'ONU pour lui transmettre ces documents et l'inviter à procéder avec diligence à l'envoi de la commission internationale d'enquête judiciaire.

Le fait que la Conférence ait pu avoir lieu dans le climat de violence qui prévalait est tout un événement en soi. Des éléments extrémistes qui étaient gênés par une forte présence internationale à ce moment-là ont tout fait pour l'empêcher. Non contents de décréter une grève générale, ils n'ont pas hésité à tirer des coups de feu et faire exploser des grenades pendant la durée de la Conférence. Mais malgré ces mesures d'intimidation, la communauté internationale ne s'est pas laissée influencer, manifestant ainsi son appui moral envers le gouvernement en place. Dans certains milieux internationaux, on souhaitait reporter la Conférence à la fin mars pour des raisons bureaucratiques, mais le Canada a insisté pour qu'elle ait lieu plus tôt, compte tenu de l'urgence de la situation. J'ai moi-même écrit à l'adjoint du secrétaire général de l'ONU à ce sujet. Je suis fière que le Canada ait contribué à tenir cette réunion plus tôt et participé ainsi à des mesures de diplomatie préventive.

Le plan d'action canadien

Compte tenu de ses liens particuliers avec la région, le Canada s'est impliqué dans le dossier dès le début de la crise. Tout comme ses partenaires occidentaux l'ont fait, il a d'abord évacué ses quelque 200 ressortissants. Ensuite, il a accordé de l'aide humanitaire et alimentaire aux personnes affectées par la crise,

par l'intermédiaire des ONG [organisations non gouvernementales] et des organisations internationales, puis il a contribué substantiellement à la MINUAR II [Mission des Nations Unies au Rwanda], sous la direction du major-général Roméo Dallaire. Dans les semaines de massacres, le Canada a demandé à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies d'agir. Au début de la crise rwandaise, sept Canadiens ont perdu la vie. En octobre dernier, le père Claude Simard a été assassiné dans des circonstances mystérieuses. Nous pensons qu'il compilait des informations susceptibles de nuire aux responsables des massacres. Lorsque j'étais au Rwanda, le premier ministre m'a promis un rapport sur cet assassinat. Dans les mois qui ont suivi la défaite des forces gouvernementales, le Canada s'est doté du plan d'action suivant pour mieux coordonner ses interventions. Le ministre Ouellet a approuvé une stratégie cohérente en août 1994 impliquant les efforts du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de l'ACDI et du ministère de la Défense nationale, entre autres. Elle comporte les éléments suivants :

1. La nomination de Bernard Dussault à titre d'émissaire spécial en Afrique centrale, avec le mandat de conseiller le gouvernement et de promouvoir des solutions à un ensemble de problèmes par la voie de consultations avec les gouvernements de la région, les gouvernements donateurs et les organisations régionales;
2. La réouverture du bureau de l'ambassade du Canada à Kigali, de façon à réintroduire une présence officielle canadienne pour observer les événements au Rwanda et maintenir des contacts avec le nouveau gouvernement;
3. Faire des interventions ciblées pour obtenir un déploiement accéléré de la MINUAR;
4. Voir à ce que le retour des réfugiés, conformément à des critères reconnus, demeure une priorité pour nos actions, en s'assurant que l'ONU évite la permanence des camps en dehors du Rwanda et en incitant à l'édification de mesures de confiance;
5. Exercer des pressions sur le Zaïre pour obtenir le désarmement des milices et des militaires rwandais;
6. Contribuer au rétablissement des services essentiels à Kigali (eau, électricité, téléphone);
7. Participer à la Conférence régionale de Bujumbura sur les réfugiés.

Le Canada a été parmi les premiers à mettre l'accent sur l'aide humanitaire à l'intérieur du Rwanda plutôt que dans les camps de

réfugiés. C'est ainsi que notre hôpital de campagne a été déployé à l'intérieur des frontières rwandaises.

À la Conférence ministérielle de la Francophonie qui a eu lieu à Ouagadougou en décembre dernier, le Canada a joué un rôle de leadership pour faire approuver une déclaration sur le Rwanda. Par la suite, nous avons procédé à une mise à jour de notre stratégie en prévision de notre participation à une table ronde des pays bailleurs de fonds qui a eu lieu à la mi-janvier à Genève. Nous en avons profité pour articuler nos interventions en précisant les implications financières de chacune. Au total, nous avons prévu un budget d'environ 50 millions de dollars pour un programme de développement étalé sur trois ans. Les objectifs que nous nous étions fixés en août ont été réalisés ou sont en voie de l'être.

En ce qui concerne le problème des réfugiés, nous préconisons de poursuivre l'offensive diplomatique canadienne et de maintenir le rôle de l'envoyé spécial pour l'Afrique centrale. Notre bureau à Kigali est rouvert et dirigé par un haut fonctionnaire de l'ACDI. La MINUAR est maintenant déployée dans tout le pays et peut renforcer la sécurité. Nous avons prévu une aide humanitaire d'urgence pour faciliter la création de lieux de passage et nous étudions la possibilité de fournir un appui à l'OUA pour son mécanisme de prévention de crise. Nous sommes prêts à financer plusieurs initiatives dans le domaine de la justice. Nous avons déjà offert de fournir des ressources humaines au Tribunal international, approuvé une contribution au Centre pour les droits de l'homme de l'ONU pour l'envoi d'observateurs et proposé une contribution à un fonds pour la promotion des droits de la personne. Nous contribuons aussi à la restauration des capacités de gestion de l'État, en épongeant les arriérés de la BAD [Banque africaine de développement] et de la Banque Mondiale, ainsi qu'à la restauration sociale grâce à un appui à l'UNICEF [Fonds des Nations Unies pour l'enfance] et à la réconciliation. Un projet de réhabilitation du réseau électrique est déjà en marche. Une mission de l'ACDI se trouve actuellement sur place pour examiner la meilleure façon d'articuler nos projets avec les autorités locales.

Lors de mon dernier voyage en Afrique centrale, j'en ai profité pour passer certains messages aux plus hautes autorités, dans le cadre de visites bilatérales. Nous avons passé des messages fermes au gouvernement du Rwanda sur la représentativité du gouvernement et la nécessité d'élargir sa base afin de créer un climat de confiance propice au retour des réfugiés. Nous avons aussi fait part de nos attentes en ce qui concerne la primauté du droit et le respect des droits de la personne.

Au Burundi, nous avons émis le souhait que les éléments radicaux de la classe politique se rallient derrière la tendance modérée. Dans un communiqué en date du 3 février, le ministre Ouellet a

engagé les forces armées du Burundi à continuer d'appuyer le gouvernement de coalition et appelé les milices des factions combattantes à déposer les armes et à renoncer à la violence. Le Canada favorise les initiatives de diplomatie préventive de l'ONU et de l'OUA au Burundi pour éviter une conflagration à la rwandaise. Dans cet esprit, il a accepté de d'envoyer trois experts de ses forces armées pour former leurs homologues burundais en matière de respect des droits de la personne et de développement démocratique.

La situation demeure préoccupante

Au Rwanda, la situation interne nous préoccupe encore. En effet, les derniers rapports des observateurs de l'ONU continuent de parler d'arrestations arbitraires faites sur la base de délation sans vérification suffisante, de milliers de prisonniers qui s'entassent dans des prisons aux conditions inhumaines et des nombreux crimes ainsi qu'obstacles auxquels doivent faire face les propriétaires voulant récupérer leurs biens. Lors de mon séjour au Rwanda, j'ai obtenu certaines assurances des autorités gouvernementales sur ces questions. Mais malheureusement, les rapports d'abus incontrôlés persistent.

Tout en comprenant les circonstances très difficiles qui prévalent au Rwanda, nous ne pourrions pas éviter que nos engagements soient colorés par ces événements.

La situation au Burundi est encore bien plus inquiétante et difficile à contenir. Sans les efforts constants de l'ambassadeur Abdallah, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, le Burundi aurait sans doute déjà plongé dans l'abîme. Les extrémistes ont fait de leur mieux pour empêcher la tenue de la Conférence de Bujumbura. Ils ont obtenu la démission du premier ministre par la force, mais les autorités ont été en mesure de permettre que la Conférence aille de l'avant tel que prévu. À la Conférence, nous avons pu entendre les appels dramatiques du président pour qu'une enquête judiciaire internationale sur l'assassinat du président Ndadaye ait lieu. Pour le moment, les éléments extrémistes semblent avoir réussi à rendre inopérante la convention de gouvernement du 10 septembre. Le problème vient en bonne partie de certains chefs politiques qui sont déterminés à prendre le pouvoir par le biais de la confrontation, des exactions, des menaces et du recours aux milices. En réalité, ces boutefeux utilisent toute la panoplie des moyens terroristes. Le dernier exemple de cette déviation est l'assassinat du ministre de l'Énergie et des Mines il y a à peine 12 jours. Ce leader modéré avait été reçu au Canada en décembre dernier.

Comme vous pouvez le constater, tout au long de ce processus, le Canada n'est pas resté indifférent aux souffrances qui affligent les peuples de la région. Il a versé 35 millions de dollars en

aide d'urgence au Rwanda par l'intermédiaire des agences de l'ONU, de la Croix Rouge et des ONG canadiennes (27 p. 100 du total), et approuvé un programme bilatéral de coopération de 40 millions de dollars dont 3 millions sont déjà déboursés. La réponse canadienne à ce défi humanitaire s'est exprimée dans un effort conjoint du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de l'ACDI et du ministère de la Défense nationale, mais aussi, dans une mesure aussi importante, dans l'action de nos ONG et du public canadien qui a versé plus de 16 millions de dollars en dons privés.

À mon avis, seule une action concertée de tous ceux qui sont concernés peut contribuer de façon substantielle à trouver une solution durable au niveau de toute la région. Et plus particulièrement en ce qui concerne le Burundi, j'aimerais vous citer l'opinion de l'ambassadeur Abdallah, pour que la situation demeure sous contrôle. Selon ses termes : « Il faudrait que la communauté internationale, et surtout les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, prennent leurs responsabilités vis-à-vis de ce pays qui vit dans un état de crise permanente depuis l'assassinat du président Melchior Ndadaye en octobre 1993. » À cet égard, il convient de rappeler que le Conseil de sécurité a effectué une mission au Rwanda et au Burundi le mois dernier et qu'il continue de suivre la situation de très près.

La communauté internationale est consciente des possibilités de désastre au Burundi, et a pris les mesures que j'ai décrites pour encourager les politiciens burundais à régler leurs différences de façon constructive et paisible. La communauté internationale telle que représentée par l'ONU, ne peut imposer la paix et la sécurité - elle ne peut que répondre à l'invitation des gouvernements. Par exemple, après la tentative de coup d'État, l'ONU a offert des services de maintien de la paix mais ceux-ci ont été refusés par le gouvernement et les militaires. Il est regrettable que trop de leaders politiques et militaires du Burundi donnent une plus haute priorité aux vendettas et aux rivalités tribales qu'à l'intérêt national. Sans l'entière collaboration des Burundais eux-mêmes, les gens de l'extérieur ne peuvent les aider dans leur recherche de solutions pour leur pays.

Merci.